

MAUREL ALBI

CONCESSIONNAIRE – REPARATEUR AGREE

SAS Maurel au capital de 321 133 €
RCS Castres B 716 920 350 – Siret 716 920 350 00098 – APE 4511 Z
TVA CEE : FR 44 716 920 350



15 rue Jacques Monod – 81000 ALBI
Tel. standard 05 63 47 57 50
Vehicule dépannage 08 00 44 24 24
Email : accueil@peugeot-albi.fr
<http://concessions.peugeot.fr/albi>

Route de Mazamet – Zone du Siala Bas – 81100 CASTRES
Tel. standard 05 63 62 62 62
Vehicule dépannage 08 00 44 24 24
Email : garage.maurel@peugeot-castres.com
<http://concessions.peugeot.fr/castres>

29 Avenue de castres – BP 11 – 31250 REVEL
Email : samaurel31@peugeot-revel.com
Tel. standard 05 62 71 30 11
Vehicule dépannage 08 00 44 24 24
<http://concessions.peugeot.fr/revel>

Mr DELPY PATRICE
55 CHEMIN DU CHAPITRE
31100 TOULOUSE

DECOMPTE

au 03/01/2024

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
	63699		PEUGEOT	VR3UPHNSSP5077855		GR-503-NJ	10		
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
208 GT PureTech 130 S&S EAT8									
Net a payer Facture No 3-118814									27989,24
Net a payer complémentaire Facture No 3-118815									992,76
Acompte verse de									992,76
Financement par CREDIPAR									20381,68
Date échéance :			Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C		
							7607,56		

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document | N° Client | N° Commande



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse."
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."